



N°	1/2
CF-2004-17R1	
Date d'émission	
11 février 2005	

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 593**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'**Appendice H du Standard 625 du RAC**, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure navigable que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, on doit se conformer aux exigences du **RAC 605.84** et le **Standard** mentionné ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. 613 952-4357.

Numéro : CF-2004-17R1

Sujet : Bell Helicopter 206L-4 et 407 – Graissage de la roue libre

En vigueur : À la réception.

Révision : Remplace la consigne de navigabilité (CN) CF-2004-17 du 7 septembre 04.

Applicabilité : Les hélicoptères des modèles 206L-4 et 407 de Bell Helicopter Textron Canada (BHTC) munis d'un chapeau de palier arrière de roue libre de réf. 406-040-509-101 portant les numéros de série A-1833 à A-1912. Tous les chapeaux de palier arrière de rechange doivent être inspectés à des fins d'applicabilité de la présente consigne.

Conformité : Tel qu'indiqué.

Contexte : Transports Canada a été avisé qu'à la suite d'un oubli en cours de fabrication, une lumière de graissage permettant le passage de l'huile n'a pas été usinée dans le chapeau de palier arrière de certaines roues libres.

Un manque de graissage peut réduire la durabilité de la roue libre tout en risquant de nuire à son fonctionnement.

La présente révision exige le remplacement de composants de la roue libre, à moins que ce ne soit déjà fait.

Mesures correctives : **Partie A : Identification des chapeaux de palier arrière concernés.**

À la réception de la présente consigne, identifier le numéro de série du chapeau de palier arrière afin de déterminer si la présente consigne s'applique, conformément à la Partie I du bulletin de service d'alerte pertinent figurant dans le tableau ci-joint, ou de toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne, de Transports Canada.

Partie B : Réusinage des roues libres concernées.

Dans les 50 heures de temps dans les airs suivant la réception de la présente consigne, réusiner les roues libres concernées, conformément aux Parties II ou III, tel que stipulé par le nombre calculé de cycle moyen de démarrages moteur identifié dans le bulletin de service d'alerte pertinent figurant dans le tableau ci-joint, ou dans toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne, de Transports Canada.

Selon le **RAC 202.51** le propriétaire enregistré d'un aéronef canadien doit aviser par écrit le ministre de tout changement de nom ou d'adresse, dans les sept jours suivant ce changement.

Pour demander un changement d'adresse, veuillez contacter le **Centre des communications de l'Aviation civile (AARC)** à la **Place de Ville, Ottawa (Ontario) K1A 0N8**, ou **1 800 305-2059**, ou <http://www.tc.gc.ca/AviationCivile/communications/centre/adresse/asp>.

Partie C : Dernières mesures à prendre.

Dans les 300 heures de temps dans les airs, mais au plus tard le 30 juin 2005, réusiner les roues libres concernées, conformément à la Partie IV du bulletin de service d'alerte pertinent figurant dans le tableau ci-joint, ou dans toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne, de Transports Canada.

Modèle	Bulletin de service d'alerte
206L-4	206L-04-129, révision. A
407	407-04-66, révision. A

Autorisation : Pour le Ministre des Transports



B. Goyaniuk
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne

Contact : M. Bill Taylor, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613 952-4366, télécopieur 613 996-9178 ou courrier électronique taylorw@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.